

225C0434
FR0014005DA7-FS0172

6 mars 2025

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EXCLUSIVE NETWORKS

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 mars 2025, Bpifrance Investissement¹ (27-31 avenue du Général Leclerc – 94710 Maisons Alfort cedex), agissant pour le compte du fonds LAC I SLP dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 3 mars 2025, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EXCLUSIVE NETWORKS et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte de l'apport de la totalité des actions EXCLUSIVE NEWTWORKS détenues par LAC I SLP à l'offre publique d'achat simplifiée initiée par la société Etna French Bidco².

¹ Bpifrance Investissement est une société de gestion habilitée à exercer discrétionnairement les droits de vote attachés aux actions détenues par LAC I SLP conformément aux articles L.233-9-II-1° du code de commerce et 223-12 du règlement général de l'AMF.

² Cf. notamment D&I 225C0295 du 12 février 2025 et D&I 225C0418 du 3 mars 2025.